

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	11
Votants	44



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 012

Séance du 26 janvier 2022

Travaux GEMAPI 2021 – Opérations d'aménagement des cours d'eau

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six janvier à 18 heures, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences « La Passerelle » à Aubusson, au nombre de 33, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 20 janvier 2022. Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BAUCULAT Annick ; MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROUGIER Bernard ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; HAYEZ Marie-Françoise ; DURAND Serge ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; LANNEAU Guy ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à BERTIN Valérie ; BOUQUET Benjamin à DUCOURTIOUX Stéphane ; DEBAENST Catherine à CHEVREUX Laurence ; DUGAUD Isabelle à ROUGIER Bernard ; HAGENBACH Nadine à HAYEZ Marie-Françoise ; ROGER Thierry à MOINE Michel ; LABARRE Jacqueline à NICOUX Renée ; ESTERELLAS Philippe à NICOUX Renée ; RAVET Nadine à MIOMANDRE Didier ; LETELLIER Thierry à LEGER Jean-Luc ; FOUGERON Roger à LEGER Jean-Luc.

ETAIT EXCUSEE :

LABOURIER Dominique

L LHERITIER présente l'opération et précise de se rapporter au rapport sur table.

Rappel du contexte :

Dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, des opérations de restauration des cours d'eau du territoire sont coconstruites en partenariat avec les éleveurs riverains des cours d'eau.

Les projets d'aménagements prévus visent à concilier l'activité agricole d'élevage avec la protection des cours d'eau, des zones humides et de la ressource en eau.

En 2021, la mutualisation des investissements relatifs à ces projets, pour les programmes Sources en action et Creuse amont, a fait l'objet d'un marché global de travaux.

Objet de la demande :

Les travaux consistent en la réalisation d'un ensemble de travaux d'aménagements agricoles pour le franchissement des cours d'eau, pour l'abreuvement des troupeaux et pour la protection des berges des ruisseaux.

Ce programme de travaux vise à la fois le traitement de perturbations relevées sur les cours d'eau et l'opportunité de mise en place de solutions adaptées aux éleveurs pour la gestion de leurs parcelles riveraines des cours d'eau.

Ces opérations font l'objet d'accompagnements financiers, attendus à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental de La Creuse. Par conventions nominatives de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de communes Creuse Grand Sud, les bénéficiaires des projets se sont engagés à assurer l'autofinancement restant à charge.

Le présent marché a fait l'objet d'une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée de marché public de travaux allotis. En effet, la commande a été organisée en un marché alloti en **14 lots distincts**.

Le cahier des charges est basé sur un ensemble de lots correspondant à l'ensemble des projets établis avec chaque bénéficiaire. Ainsi, les entrepreneurs ont pu adapter leurs offres aux prescriptions techniques de chaque projet.

Les quatorze lots du marché sont les suivant :

- Lot 1 :** Aménagement de franchissement et mise en défens de la Gioune sous Louage sur la commune de Féniers.
- Lot 2 :** Aménagements prévus pour la mise en défens de l'abreuvement et le franchissement sur les communes de Pontcharraud et de Saint Georges Nigremont.
- Lot 3 :** Aménagements pour l'abreuvement, la mise en défens, et le franchissement du ruisseau de Gaschard sur la commune de Magnat l'Étrange.
- Lot 4 :** Aménagements pour l'abreuvement, la mise en défens, et le franchissement des ruisseaux du Bois de Veisse et de Treichazeix sur la commune de Saint Marc à Frongier.
- Lot 5 :** Aménagement pour la mise en défens et le franchissement de la Gioune sur la commune de Gioux.
- Lot 6 :** Aménagement pour la mise en défens, le franchissement et l'abreuvement aux abords de deux ruisseaux tributaires du ruisseau de la Gratte sur la commune de Malleret.
- Lot 7 :** Aménagement pour la restauration et la préservation des sources et petits écoulements, et pour l'abreuvement du bétail sur le bassin de la Gioune et sur la commune de Gioux.
- Lot 8 :** Aménagements de deux mares, la restauration et la mise en défens du Gourbillon et de ses affluents, la création de points d'abreuvement et de franchissement sur La Nouaille.
- Lot 9 :** Mise en défens de la Rozeille et la renaturation d'un de ses petits tributaires, et la création de points d'abreuvement sur la commune de Sainte-Feyre la Montagne.

- ☒ **Lot 10** : Aménagement pour l'abreuvement et pour la mise en défens, avec restauration d'une zone humide sur la commune d'Aubusson.
- ☒ **Lot 11** : Fourniture de matériel de clôture pour la mise en défens de la Creuse et du ruisseau de Lachaud sur la commune de Poussanges.
- ☒ **Lot 12** : Mise en défens, le franchissement de la Banize avec abreuvement et franchissement sur la commune de Vallière.
- ☒ **Lot 13** : Aménagement pour la mise en défens et le franchissement du ruisseau du Pont Gros et aménagements pour l'abreuvement sur les parcelles attenantes sur la commune de Saint Yrieix la Montagne.
- ☒ **Lot 14** : Site 1 : Aménagement pour l'abreuvement et la mise en défens de la Chandouille et du ruisseau de Verginas. Site 2 : Renaturation du ruisseau de Chaumont et mise en défens de ce dernier, aménagement d'abreuvement et de franchissement, mise en défens de la Chandouille et de la Levade sur la commune de Gentioux-Pigerolles.

Éléments d'appréciation :

Le marché de travaux, passé en procédure adaptée, a fait l'objet d'une consultation pour une mise en concurrence au cours du mois de novembre 2021. Les offres reçues ont été analysées au cours du mois de décembre 2021. Le rapport d'analyse des offres récapitule la procédure d'évaluation menée.

La Communauté de communes Creuse Grand Sud doit désormais se prononcer sur l'attribution des lots du présent marché de travaux agricoles 2021 aux entreprises ayant candidaté.

Quatre candidats ont répondu à tout ou partie de l'ensemble des lots du marché :

- **EIRL Laurent BORD Terrassement Ahunois**, *Abun*
- **Société BOBAGRI**, *La Nouaille*
- **Transports et Travaux Publics Marchois T.T.P.M.**, *Aubusson*
- **GUICHARD TP et ENVIRONNEMENT**, *Ussel*

Le rapport d'analyse des offres détaille le processus d'évaluation permettant d'aboutir à une notation établie pour chacun des lots du marché. La note finale est calculée sur une appréciation de la valeur technique (40 % de la note) et du prix (60 % de la note).

Note finale VALEUR TECHNIQUE + PRIX pour chaque lot du marché et pour chaque candidat

	LOTS*	GUICHARD TP ENVIRONNEMENT	EIRL BORD Terrassement Ahunois	T.T.P.M.	BOBAGRI
Note finale	lot 1	43,66	95,00	32,00	85,49
	lot 2	92,00	87,33	32,00	
	lot 3	75,52	95,00	32,00	
	lot 4	78,97	95,00	32,00	
	lot 5	34,53	93,50	32,00	93,00
	lot 7	74,45	70,47	32,00	93,00
	lot 8	85,85	88,06	32,00	93,00
	lot 9	92,00	88,20	32,00	
	lot 10	66,53	95,00	32,00	
	lot 12	52,17	47,41	32,00	93,00
	lot 13	64,23	77,37	32,00	93,00
	lot 14	79,48		32,00	93,00

**Les lots 6 et 11 n'ont pas fait l'objet de la notation car suite à un échange préalable avec les bénéficiaires, ceux-ci ont fait part de leur impossibilité à répondre. Ces deux lots ne seront donc pas attribués.*

Éléments financiers :

Au regard des offres ayant obtenues la meilleure note, le montant total du présent marché de travaux s'élèverait à hauteur de **95 696,40 € HT**.

Il est rappelé que cette dépense inscrite au budget 2021 est subventionnée à hauteur de 80 %. La part d'autofinancement sera remboursée par les bénéficiaires des projets d'aménagement. L'opération est donc intégralement financée par des tiers.

Le lot n°2 fait cependant l'objet d'une spécificité, il s'agit de l'ensemble des projets agricoles réalisés sur le périmètre de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine et concernent cinq exploitants bénéficiaires. L'autofinancement du lot sera remboursé directement par la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine.

La synthèse des meilleures notes obtenues est la suivante :

<i>Lot</i>	<i>Meilleure note obtenue</i>	<i>Candidat</i>	<i>Montant de l'offre retenue € HT</i>
LOT 1	95,00	EIRL BORD	2 230.00 €
LOT 2	92,00	Guichard TP	19 500.00 €
LOT 3	95,00	EIRL BORD	4 550.00 €
LOT 4	95,00	EIRL BORD	4 420.80 €
LOT 5	93,50	EIRL BORD	3 620.80 €
LOT 7	93,00	BOBAGRI	4 850.00 €
LOT 8	93,00	BOBAGRI	24 820.00 €
LOT 9	92,00	Guichard TP	6 800.00 €
LOT 10	95,00	EIRL BORD	2 620.80 €
LOT 12	93,00	BOBAGRI	4 424.00 €
LOT 13	93,00	BOBAGRI	4 440.00 €
LOT 14	93,00	BOBAGRI	13 420.00 €

Les lots 6 et 11 sont retirés du marché car les bénéficiaires n'ont pas souhaité donner suite aux projets initiaux envisagés.

Concernant l'attribution des lots 7, 8 et 14 initialement proposée à la SARL BOBAGRI, il apparaît nécessaire de poursuivre l'analyse des offres et des candidatures ; des compléments d'informations sont attendus. Leur proposition d'attribution est donc reportée au prochain conseil communautaire.

Par conséquent, il est proposé de modifier le rapport d'analyse des offres et le projet de délibéré comme suit :

Il est proposé d'attribuer les lots 2 et 9 à l'entreprise GUICHARD TP et ENVIRONNEMENT pour un montant total de 26 300,00 € HT

Il est proposé d'attribuer les lots 1, 3, 4, 5 et 10 à l'entreprise EIRL Laurent BORD Terrassement Ahunois pour un montant total de 17 442,40 € HT

Il est proposé d'attribuer les lots 12, 13 à l'entreprise BOBAGRI pour un montant total de 8 864,00 € HT

Les lots 6 et 11 sont retirés du marché et ne sont pas attribués

Les lots 7, 8 et 14 ne sont pas attribués, le projet d'attribution proposé devant faire l'objet d'une analyse complémentaire

Le Conseil communautaire décide :

- D'ATTRIBUER les lots 1, 3, 4, 5 et 10 à l'entreprise EIRL Laurent BORD Terrassement Ahunois pour un montant total de 17 442,40 € HT
- D'ATTRIBUER les lots 2 et 9 à l'entreprise GUICHARD TP et ENVIRONNEMENT pour un montant total de 26 300,00 € HT €
- D'ATTRIBUER les lots 12, 13 à l'entreprise BOBAGRI pour un montant total de 8 864,00 € HT
- Les lots 6 et 11 sont retirés du marché et ne sont pas attribués
- Les lots 7, 8 et 14 ne sont pas attribués, le projet d'attribution proposé devant faire l'objet d'une analyse complémentaire
- D'AUTORISER Madame la Présidente à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 26 janvier 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

04 MARS 2022

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente

